

Comment est évalué l'engagement des projets pour le développement durable ?

La Maison de la Musique Contemporaine évalue l'éligibilité des projets relative à leur engagement pour le développement durable selon les pistes de réflexion mentionnés ci-dessous. Ces objectifs ont vocation à être adaptés à la taille, aux équipes et à l'impact de chaque structure sur son environnement et peuvent se décliner de manière progressive :

- **Mobilités douces et actives**
La structure cherche-t-elle à réduire ses déplacements physiques pendant et hors événements et propose des navettes, un système de co-voiturage, des transports en commun ou modes de déplacement non polluants pour les publics, les équipes artistiques ainsi que les œuvres ?
- **Maitrise de la consommation d'énergies et d'eau**
La structure met-elle en place un suivi ainsi qu'un système de veille performant pour évaluer sa consommation d'énergies et d'eau et augmenter la part d'énergies renouvelables ?
- **Gestion responsable des déchets**
La structure propose-t-elle de minimiser de la production de déchets pour lutter contre l'épuisement des ressources et les dégradations liées à leur exploitation ? S'appuie-t-elle sur la logique des « 4R » (réduire, réutiliser, recycler, repenser) pour sa méthodologie d'action ?
- **Alimentation responsable**
La structure met-elle en place une politique de circuits courts d'approvisionnement avec une offre d'alimentation saine, diversifiée et certifiée ainsi que des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire ?
- **Respect des sites naturels et de la biodiversité**
La structure cherche-t-elle à minimiser l'impact de sa manifestation sur son environnement en rendant le site dans un état identique ou amélioré ?
- **Sensibilisation à l'éco-responsabilité**
La structure propose-t-elle des temps de formations pour sensibiliser ses équipes au développement durable ? Développe-t-elle une communication valorisant l'ensemble des pratiques en faveur du développement durable pour les publics, les partenaires et les habitant·e·s du ou des territoire·s concerné·s ?

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter [la Charte pour le développement durable pour les festivals](#) du ministère de la Culture, le rapport du Shift Project « [Décarbonons la culture !](#) » et le [Guide pour l'action](#) d'ARVIVA.